SOCIETE D'INSPECTIONS GENERALES D'EQUIPEMENTS

INSPECTIONS - FORMATIONS - CONSEILS – ASSISTANCES - AUDIT-TECHNIQUES

SOCIETE D'INSPECTIONS GENERALES D'EQUIPEMENTS

Inspection - Formation - Conseil – Assistance
Téléphone : 0708212644 / 0151817025
Mail : info@sige-ci.com
Site internet : www.sige-ci.com
Agrément : ARRETE N° 00050 MEPS/CAB du 19 MAI 2025 PORTANT AGREMENT

A l'attention de M. YEO
DIRECTEUR DE PROJET

Rapport mis à disposition sur le site
https://
Copie à :

RAPPORT ASCENSEUR

MISSION ASSISTANCE AU MAITRE D'OUVRAGE EN VUE DE LA RECEPTION DU LOT ASCENSEUR

AVEC ECART

Intervention du 18/03/26 au 18/03/26

Coordonnées du site Yopougon Kenya
Nom du site : **CLINIQUE OASIS SANTE**

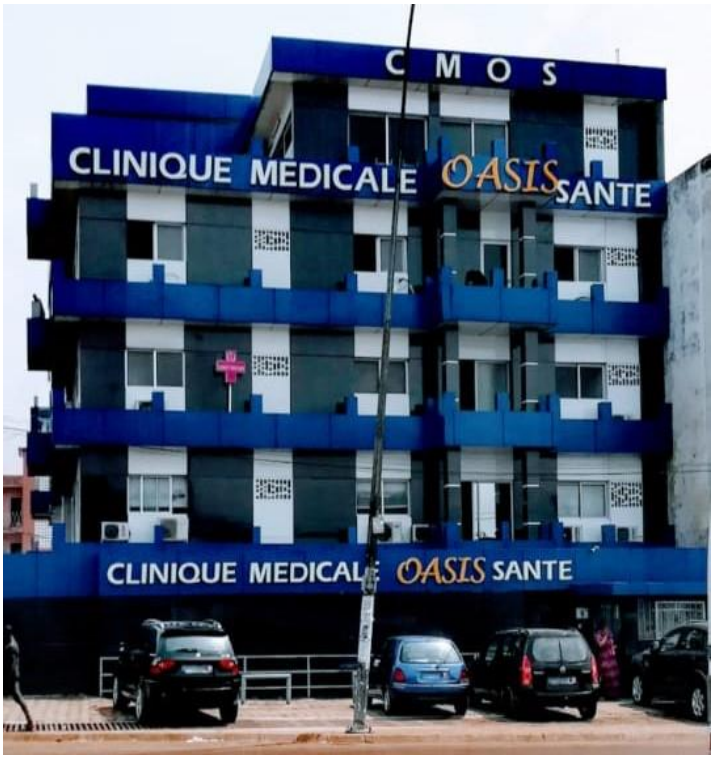
Latitude : /
Longitude: /

Numéro d'affaire : 0001CL09/03/26
Référence du rapport : 1
Rédigé le : 20/03/26
Par : ERNEST BONZOU

Références client
Clinique Oasis santé
Contact : 0707903541

Ce rapport contient 14 pages

Lieu d'intervention : Yopougon Kenya, **Clinique Médical Oasis santé**
ADRESSE:
Code Postal Ville : ABIDJAN



SOMMAIRE

1. RECAPITULATIF DES OBSERVATONS ET DES COMMENTAIRES ____ 3
2. RENSEIGNEMENTS GENERAUX ____ 4
3. DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ASCENSEUR ____ 5
4. RESULTATS DES EXAMENS ET DES ESSAIS ____ 6

PREAMBULE

La **Société d'Inspections Générales d'Equipements (SIGE)** a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de l'ascenseurs décrits ci-après.
Les vérifications sont réalisées conformément à notre contrat, par référence au décret 2016-550 du 03 mai 2016 texte de référence international et du décret 67 321 ARTICLE 4D44 à 4D53 Code de Travail texte de référence locale.
Chaque équipement vérifié fait l'objet d'une fiche mentionnant notre avis par rapport à chacun des points de vérification listés au chapitre 4 de ce rapport.

Selon les options retenues dans le contrat, le rapport établi par **Société d'Inspections Générales d'Equipements** comporte :

- l'avis de la **Société d'Inspections Générales d'Equipements** sur la conformité de l'installation.
- l'indication des travaux éventuellement nécessaires à réaliser pour la mise en conformité de l'installation en cas de non-conformité.
- Les essais et épreuves réalisés conformément aux réglementations en vigueur.

ACTIONS A MENER

Le cas échéant le propriétaire doit remédier aux écarts ou défectuosités constatés lors de la vérification.

Le propriétaire doit consigner la vérification ayant fait l'objet du présent rapport dans le cahier de suivi décrit au paragraphe 6.2 de l'annexe I de la directive 2014/33/UE.

Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, la **Société d'Inspections Générales d'Equipements** affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification.

La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

Critères \ Pictogrammes			
✓ Sans observation ✓ 100% des équipements vérifiés	✓	✓	✗
✓ 100% des essais réalisées ✓ 100 % des points vérifiés	✓	✗	✗ ou ✓

PERSONNE RENCONTREE

ACCOMPAGNEMENT		
Nom(s), qualité(s) de la ou des personnes nous ayant présenté l'installation :		
☐ Sans objet	Monsieur BAMBA /CMOS	Représentant le client
	Monsieur N'GUESSAN /CFAO INFRASTRURE	Représentant la société d'installation

1. RECAPITULATIF DES OBSERVATONS ET DES COMMENTAIRES

N° d'action à entreprendre	INFORMATIONS FOURNIES AU MAITRE DE L'OUVRAGE EN VUE DE LA RECEPTION DE L'INSTALLATION D'ASCENSEURS
	Etat de finition de l'installation
	Travaux d'installation terminé
	Conformité de l'installation
	AVEC ECARTS **Des actions à entreprendre présentées dans le tableau à la page 9 doivent être effectuées, afin de lever les écarts observés lors de la vérification et procéder aux essais de fonctionnement pour que l'ascenseur soit maintenu en service.** **<u>CONCLUSION</u> : L'ASCENSEUR PEUT ETRE MAINTENU EN SERVICE, SOUS RESERVE DE SATISFAIRE AUX ACTIONS A ENTRPRENDRE.**
	Dispositions contractuelles
	Sans objet
	Autres points
	Voir tableau des actions à entreprendre

2. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

ADRESSE D'INSTALLATION	
Nom : CLINIQUE MEDICALE OASIS SANTE	
Adresse : YOPOUGON KENYA	
Pays : CÔTE D'IVOIRE	**Ville : ABIDJAN**

DESIGNATION	LOCALISATION
ASCENSEUR.	**BATIMENT HOPITAL**

N° de série): … …**45N1CPN5**…….	Année mise en service : ……**2026**…….
Installateur/ Marque: …… **OTIS**…….	Société responsable de l'entretien : **CFAO INFRASTRUCTURE**

REFERENCES APPLIQUEES	
DECRET 2016-550 du 03 MAI 2016 NF EN 81-20 Ascenseurs	AUTRE Ref : Décret 67 321 ARTICLE 4D44 à 4D53 Code de Travail texte de référence locale.

UTILISATION	
Type d'établissement	Appareil est installé dans un établissement soumis au code du travail.

DOCUMENTS EXAMINES		
Dossier technique	Référence :45N1CPN5	Date :2025
Certificat de conformité	Référence : ATI/ASC/001 R5	Date :2025
Autre	Référence :	Date :

3. DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ASCENSEUR

Caractéristiques techniques			Photo
Conformité à la directive européenne			
L'ascenseur est soumis au marquage CE n° 0053			
Conditions d'accès de l'appareil			
• Position de la machinerie :	Intégrée à la gaine		
• Accès :	Porte palière du dernier niveau haut		
Entraînement			
• Electrique :	Gearless		
• Hydraulique :	Choisissez un élément.		
Caractéristiques générales de l'appareil			
• Nombre de niveaux :	05		
• Nombre de services :	01		
• Charge	1000 KG		
• Nombre de personnes :	13		
• Vitesse :	1m/s		
• Suspentes	3	Courroie(s) largeur 30mm	
Caractéristiques des portes			
• Portes cabines	Automatiques à ouverture latérale		
• Portes palières	Automatiques à ouverture latérale		

CARACTERISTIQUES PARTICULIERES
- Limiteur de vitesse : Câble métallique de diamètre 6mm

4. RESULTATS DES EXAMENS ET DES ESSAIS

NB : C : Conforme ; NC : Non conforme ; NV : Non vérifié ; AE : Action à entreprendre ; NA : Non applicable ; SO : Sans objet ; NP : Non présenté

Points examinés	Avis	N° d'action à entreprendre
I – INSPECTIONS DES ASCENSEURS		
1 – Inspections systématiques		
Examen de l'état de finition de l'installation		
– Gaine (trous, calfeutrement des portes, Guides, installation électrique)	AE	1
– Cuvette	AE	2
– Machinerie	AE	3
– Eclairage	C	
– Tableau électrique	C	
– Liaison ligne téléphonique	C	
– Cabine	C	
– Contre poids	AE	4
– Toit cabine	AE	5
– Palier	C	6
Présence du dossier technique de l'ascenseur :		
– Plans d'installation justifiant l'interface avec le bâtiment	P	
– Justification de la conformité au décret 2016-550	P	
Déclaration de conformité UE	P	
Marquage CE en cabine	C	
Notice d'instruction	P	
– Schémas électriques ou hydrauliques	P	
– Marquage et justification résistance parois en verre	SO	
– Notice d'utilisation et entretien	NP	
Conformité de l'exécution au dossier technique :		
– Sécurité de l'accès machinerie	C	
– Conformité du type et sens de prise du limiteur de vitesse	C	
– Orifice de ventilation cabine (présence et élévation surface)	C	
– Iso nivelage portes ouvertes	C	
– Présence et conformité du dispositif antidérive vers le bas	C	
– Présence et conformité du dispositif antidérive vers le haut	NA	
– Présence du dispositif pèse-charges	C	
2 – Inspections complémentaires par sondage		
– Présence et hauteur garde-pieds cabine et paliers	C	
– Distance seuils palier / cabine	C	
– Espaces entre baies des portes cabines et palière	C	
– Interrupteurs principaux	C	
– Ventilation gaine et machinerie	C	
– Distance entre guide de la cabine	AE	7
– Distance entre guide du contre poids	C	

Points examinés	Avis	N° d'action à entreprendre
II – ESSAIS ASCENSEURS ELECTRIQUES		
1 – Essais systématiques appareils électriques		
– Verrouillage portes palières	C	
– Dispositif de demande de secours en cabine :		
• Présence	C	
• Fonctionnement	C	
• Conformité source d'alimentation	C	
– Verrouillage porte(s) cabine(s)	C	
– Sécurité portes automatiques		
• En cas de heurt	C	
• Dispositif de réouverture	C	
– Manœuvre de secours ascenseurs électriques :		
• Consignes	C	
• Manœuvre de secours manuelle	C	
• Manoeuvre de secours automatique	AE	8
• Manœuvre électrique de rappel	C	
– Éclairage en cabine normal	C	
– Éclairage de remplacement (secours) cabine :	C	
– Essai du parachute à vide par :		
• Enclenchement du limiteur de vitesse	C	
• Création d'un mou de câble	C	
• Action sur le câble de sécurité	C	
– Essais spécifiques selon norme NF EN 81-21 Si réserves insuffisantes dans bâtiment existant	SO	
– Essais anti dérive portes ouvertes	C	
– Essais des autres dispositifs électriques de sécurité :		
• Verrouillage portillons et trappes de visite (Gaine)	SO	
• Verrouillage portes et trappes de secours (Cabine)	SO	
• Enclenchement du parachute	C	
• Déclenchement du limiteur de vitesse	C	
• Essai des hors course	C	
2 - Essais complémentaires par sondage - Appareils électriques		
– Inversion ou manque de phase	C	
– Essai de masse sur circuit de sécurité	NV	9
– Essai dynamique à 100% de la charge soit 1000 kg	C	
– Essai de surcharge à 110% de la charge soit 1100 kg	C	
– Vérification de l'adhérence à 125 % de la charge soit 1250 kg	C	
– Essai du parachute cabine à 100% de la charge soit 1000 kg	C	
– Parachute sur contrepoids ou sur masse d'équilibrage	SO	
– Dispositif antidérive vers le haut	SO	
– Bouton d'appel palier	AE	10
– Bouton d'envoi cabine	C	
– Cabine en mouvement	AE	11

Points examinés	Avis	N° d'action à entreprendre
III – MESURES ELECTRIQUES **Tension : (380V voir dossier technique)** • Entre Ligne 1 et Neutre **200V** • Entre Ligne 2 et Neutre **232V** • Entre Ligne 3 et Neutre **217V** • Entre Phase **380V** **Intensité du courant : (In = 11,1A voir dossier technique)** **Cabine vide** • A 0% : en montée **6,52A** ; en descente **8,55 A** **Cabine à l'équilibré soit 500kg** • A 50% : de charge en cabine : en montée **1,07A** ; en descente **1,31A** **Cabine en pleine charge soit 1000kg** • A 100% : en montée **7,60 A** ; en descente **5,14A**	AE C C C C C C	12

ACTION A ENTREPRENDRE

1- Renforcer le graissage des guides du contre poids.

2- Disposer d'une échelle plus stable et sécurité pour l'accès en fond cuvette.

3- Refermer les ouvertures entre l'armoire de commande au 4ième étage et son mur support.

4- Installer le deuxième dispositif de verrouillage des gueuses du contre poids.

5- Disposer d'un extracteur d'aire sur le toit de la cabine.

6- Remédier au disfonctionnement du bouton d'appel palier du 3ième étage et procéder au dépoussiérage des autres boutons d'appel afin d'assurer leur bon fonctionnement.

7- Le jeu entre les guides de la cabine et la cabine elle-même à certain niveau est grand, rendre uniforme la distance entre les guides en suivant les mesures fournies par le fabricant.

8- Les essais de mise à niveau automatique (système ARO) de la cabine à vide et en pleine charge pour évacuation d'urgence en cas de coupure du courant, ne sont pas satisfaisants. Remédier au disfonctionnement du système ARO et reprendre les essais sous supervision du bureau de contrôle.

9- L'essai de masse sur circuit de sécurité, n'a pas été réalisé, pour manque fusible de remplacement. Cet essai est obligatoire et doit être réalisé sous supervision du bureau de contrôle.

10- Voir action à entreprendre N° 6.

11- Eliminer le bruit et les secousses constatés lors du déplacement de la cabine en montée et en descente.

12- Afficher sur la poutre de levage en gaine la charge maximale d'utilisation (CMU).

13- Disproportion des charges électriques sur les lignes 1 ; 2 et 3, y remédier. (Voir III Mesures électriques)

ACTION A ENTREPRENDRE



Graissage à renforcer sur les guides contre poids



Echelle d'accès en cuvette instable



Ouverture entre armoire de commande et son mur support à refermer



Dispositif de verrouillage des gueuses du contre poids non installé



Extracteur d'aire à installer sur le toit



Bouton d'appel palier à entretenir



En rouge distance entre guide cabine grand à certain niveau

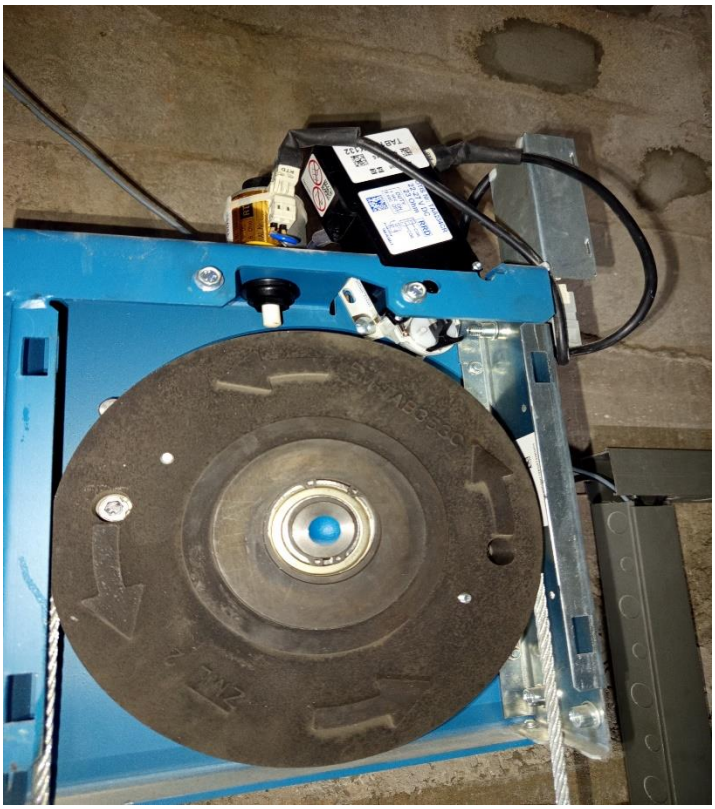
ANNEXE PHOTOS



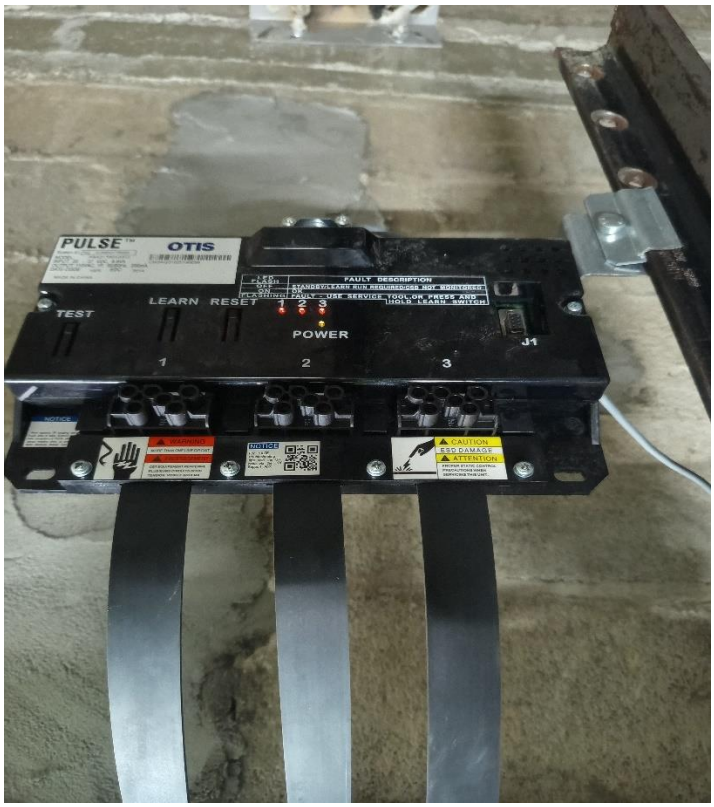
Poutre de levage non estampille (CMU)



Moteur de traction installé dans la gaine



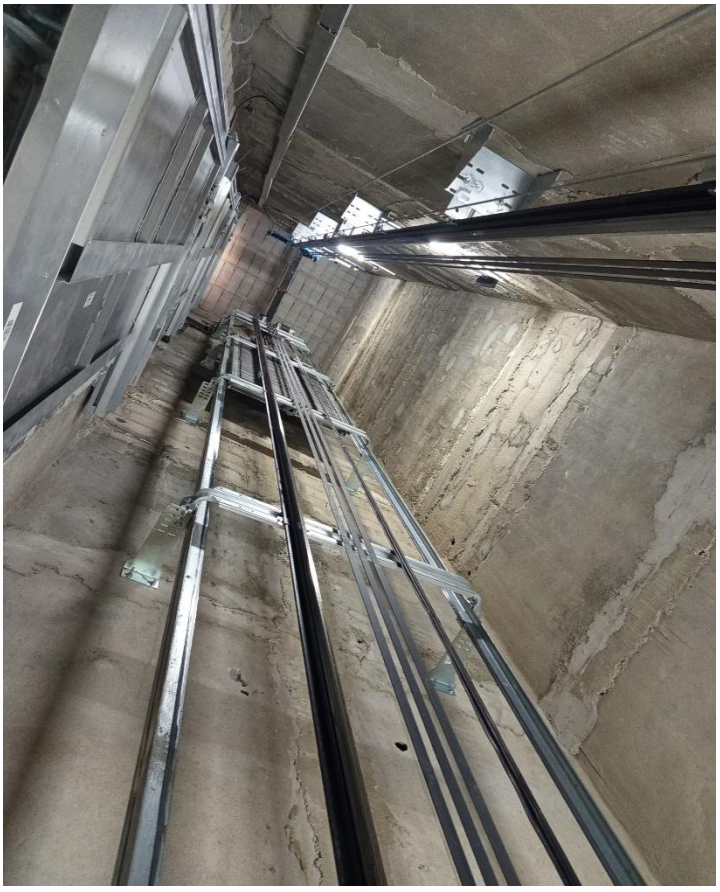
Régulateur de vitesse



Dispositif de contrôle des courroies



Dessous de la cabine



Eléments installés dans la gaine



Bouton d'arrêt d'urgence, prise électrique, et perche de dévérouillage de la porte palière en cuvette



Essai dynamique sous charge nominale et surcharge



Témoin de surcharge en cabine



Essai statique à 125% de la charge de nominale

Fait à Abidjan le 20 Mars 2026

L'Inspecteur

Ernest BONZOU

Le Manager

S.I.G.E
Société d'Inspections Générales d'Equipements
Tél: 07 08 21 26 44 / 01 51 81 70 25
RCCM: CI-ABJ-03-2021-B13-05773
N°CC 2173917 Q